

Prof. Christoph Schmid lädt ein zu:

Prof. Laurent Posocco

(Universität de Toulouse Capitole)

La réforme du droit français des obligations
(in französischer Sprache)

24.1., 14-16h, B1120

**Le droit des obligations et
l'ordonnance n° 2016-131 du
10 février 2016**

25.1. 14-16h, C 2320

**Les nouveautés introduites
par la réforme et leur
application en pratique**

L'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations a été publiée au Journal officiel le 11 février 2016. Attendue de longue date, elle réécrit entièrement plus de 350 articles. Les dispositions de cette ordonnance sont entrées en vigueur le 1er octobre 2016.

La réforme apporte plus de lisibilité au droit des contrats en codifiant les grands principes dégagés par la jurisprudence et elle introduit de nouvelles dispositions, empreintes de modernité.

Tout d'abord, pour satisfaire l'objectif à valeur constitutionnelle d'accessibilité et d'intelligibilité de la règle de droit, le texte consacre et codifie de nombreuses solutions jurisprudentielles. Ceci a pour effet de rendre le droit plus prévisible. Il sera maintenant plus facile de comprendre à la lecture du code, l'ensemble des étapes de la vie du contrat. En dotant ainsi la France de règles lisibles et prévisibles, protectrices mais efficaces, rigoureuses mais pragmatiques, cette ordonnance, répond à une forte attente notamment des investisseurs, renforçant ainsi l'attractivité de son système juridique.

Plusieurs nouveautés et/ ou évolutions majeures ont également été envisagées par la réforme. Par exemple, ont été introduites l'hypothèse du contrat déséquilibré entre parties ayant la même qualité ou encore la théorie de l'imprévision.

La présentation de la réforme sera suivie par des exercices pratiques.